

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du Mardi 21 Novembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 70

Pouvoirs : 16

Membres votants : 86

Date de la convocation : 14/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi vingt-et-un novembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Michel AUGER, Marie-Line BACHELOT, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Danielle CAMUS, Françoise CANU, Sébastien CAVELIER, Louis CHOAIN, Manuel CHOLEZ, Pascal COGNIN, Camille DAEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Pascal DIDTSCH, Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Gérard FAUCHE, Sara FERAUD, Pascal FINET, Bernard FORCHER, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Jean-Pierre LE ROUX, Rémy LECAVELIER DESETANGS, Philippe LECOEUR (Suppléant de Georges MEZIERE), Françoise LEDUC, Davy LEGRIX (Suppléant de Marie-Françoise LECLERC), Gérard LELOUP, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Didier MALCAVA, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Olivier PIQUENOT, Marion POULAIN, Jean-Jacques PREVOST, Françoise PREYRE, Bruno PRIVE, Colette RODRIGUE, Yves RUEL, Ulrich SCHLUMBERGER, Frédéric SCRIBOT, Nicolas SEYS, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER, André VAN DEN DRIESSCHE, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Etaient absents/excusés : Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Dominique CIVEL, Philippe COUTEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Jean DUTHILLEUL, Jean-Marie GOSSE, Sonia GUEDON, Pascal LAIGNEL, Didier LECOQ, Patrick LHOMME, Jean-Louis MADELON, Nadia NADAUD, Camille Brigitte PANNIER, Frédérique PARIS, Mickaël PEREIRA, Donatien PETIT, Françoise ROCFORT, Sébastien ROEHM, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN.

Pouvoirs : Anne BARTHOW (Donne procuration à Nicolas GRAVELLE), Sabrina BECHET (Donne procuration à Sara FERAUD), Charles-Edouard DE BROGLIE (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Frédéric DELAMARE (Donne procuration à André VAN DEN DRIESSCHE), Simon JARAIE (Donne procuration à Pascal DIDTSCH), Lucette LECLERCQ (Donne procuration à Dominique MABIRE), Sébastien LERAT (Donne procuration à Ulrich SCHLUMBERGER), Janine LEROUVILLOIS (Donne procuration à Manuel CHOLEZ), Yannick LUCAS (Donne procuration à Marion POULAIN), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Jean PLENECASSAGNE (Donne procuration à Sébastien CAVELIER), Jean-Claude ROUSSELIN (Donne procuration à Gérard LELOUP), Pascal SEJOURNE (Donne procuration à Marie-Lyne VAGNER), Josiane VARAISE (Donne procuration à Philippe DANNEELS), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL), Jean-Baptiste VOISIN (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT).

Délibération n° 186/2023 : Approbation de l'avenant n°2 à la convention de partenariat pour le déploiement du programme de Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) – année 2024

La loi de transition énergétique pour une croissance verte a institué la mise en place d'un service public de la performance énergétique dans l'habitat (SPEEH). Il s'agit d'accompagner les propriétaires de logement tout au long de leur projet avec des conseils personnalisés. On parle alors de plateforme de la rénovation énergétique (PTRE).

Afin de stimuler la mise en œuvre de plateformes PTRE sur l'ensemble du territoire national, l'Etat a initié un programme de Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique (SARE) via l'ADEME.

La Région en qualité de pilote du déploiement d'un service public SPEEH a été désignée comme porteur associé du programme SARE. Dans cet objectif, elle a lancé en 2020 un appel à manifestation d'intérêt afin de retenir une structure par département pour porter les espaces conseils régionaux. Sur le département de l'Eure, c'est l'opérateur SOLIHA NORMANDIE SEINE qui a été désigné.

Plusieurs niveaux d'accompagnement ont été retenus à l'échelle de la Région Normandie afin d'assurer un service de base et une homogénéité d'actions sur le territoire régional.

Le service de base a pour objectif d'assurer les actes métiers du SARE d'information générale (A1), de conseil personnalisé (A2) et d'accompagnement des particuliers qui comprend la réalisation d'une évaluation énergétique, une visite à domicile et l'établissement d'un plan de financement pour les aides mobilisables (A4) ainsi que d'animer les dynamiques en direction du grand public (C1). La convention prévoit également l'animation de 5 permanences d'informations mensuelles spécifiquement dédiées au territoire de l'Intercom se déroulant dans les FRANCE SERVICE (Bernay, Brionne, Beaumont, La Trinité de Réville et Mesnil en Ouche).

Le socle de financement de ce service public est basé sur :

- Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) apportés par l'ADEME à hauteur de 50%
- La subvention forfaitaire de la région à hauteur de 25%
- La subvention forfaitaire de l'Intercom à hauteur de 25%

Au vu du succès rencontré par le dispositif depuis 2021, l'Etat a décidé de poursuivre son soutien pour l'année 2024.

La Région reste le pilote du programme SARE et a décidé de prolonger la mission de SOLIHA NORMANDIE SEINE par voie d'avenant pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 dans les mêmes conditions que les années précédentes (2021, 2022 et 2023) et sans modification des missions actuelles des espaces France Renov'.

Pour assurer ce service de base, le montant annuel demandé à l'Intercom sera identique au montant indiqué dans la convention initiale et basé sur un forfait de 0,30 centimes d'euros par habitant (pour rappel, le montant de la subvention 2021 de la convention initiale a été fixé à 16 610,10€ base INSEE 2017).

Afin de prolonger le dispositif du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, il est donc nécessaire de signer un avenant n°2 à la convention initialement signée entre l'Intercom et l'opérateur SOLIHA NORMANDIE SEINE afin de prolonger les modalités de déploiement du programme SARE sur le territoire communautaire.

Ce dispositif a vocation à compléter le dispositif d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) mis en place depuis le 1^{er} juillet 2021 sur le territoire de l'Intercom. En effet, ces 2 dispositifs vont permettre d'accompagner gratuitement les particuliers dans leurs démarches via un opérateur unique SOLIHA NORMANDIE SEINE qui se chargera de les orienter vers les dispositifs appropriés au regard de leur projet et de leurs conditions de ressources.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant n°2 à la convention de partenariat joint en annexe de la présente délibération avec l'opérateur SOLIHA NORMANDIE SEINE pour l'animation des espaces conseil France Renov' pour l'année 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5219-1 et L.2224-34 ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 188 ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la convention initiale de partenariat signée entre l'Intercom Bernay Terres de Normandie et SOLIHA NORMANDIE SEINE ;

Vu l'avenant n°1 à la convention initiale de partenariat prolongeant le dispositif pour les années 2022 et 2023 ;

Considérant l'engagement de l'Intercom Bernay Terres de Normandie dans la démarche TEPOS afin de développer le recours aux énergies renouvelables et l'accompagnement à la diminution des consommations énergétiques ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **APPROUVE** l'avenant n°2 à la Convention de partenariat pour le déploiement du programme de Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) et l'animation des espaces France Rénov' tel qu'annexé à la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la Convention de partenariat et tout autre document relatif à ce dossier ;
- ✓ **FIXE** la contribution de l'Intercom Bernay Terres de Normandie sous forme d'une subvention basée sur un forfait annuel de 16 610,10€ ;
- ✓ **INDIQUE** que la durée de l'avenant n°2 est fixée à 1 an soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
70	16	86	0	86	0	86

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits,

Pour extrait certifié conforme au registre
des délibérations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066413-20231121-186_2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2023

Affichage : 30/11/2023